Facture FA2610-00953

Réf. client : CF1072
Date facturation : 22/10/2026
Date échéance : 20/11/2026
Code client : CL2311-0250
Code comptable client : 411M2PAQUAOCEAN
Réf. commande : CO2610-00853 (CF1072) / 22/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00932 / 23/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

M2P AQUAOCEANE
Facturation
8 BIS RUE HECTOR BERLIOZ
76290 MONTIVILLIERS

Numéro TVA: FR66425107562

Expédition à

M2P AQUAOCEANE
GT Motoculture
103 Chem. de la Sente Mailleraie
27500 Pont-Audemer

Numéro TVA: FR66425107562

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
Frais_de_port - Frais de port	20%	6,00	1		6,00
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12	5,5%	52,02	3	20%	124,85
AGITATEUR_BOISX100 - AGITATEUR BOISX100	20%	0,42	6	20%	2,02

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)
Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN
Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636
Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Total net avant remise	164,58
Remise totale	31,71
Total HT	132,87
Total TVA 20%	1,60
Total TVA 5,5%	6,86
Total TTC	141,33
Payé	0,00
Avoirs ou excédent reçu	5,98
Reste à payer	135,35

Versement effectué le 15/04/2025 par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, Montant 5,98 € TTC Avoir AV2504-00011

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf